

Sommaire

1. Introduction

Mise en œuvre des réglementations	13
Les directives européennes	13
La réglementation française	14
Les normes	14
Cheminement de la réflexion sur la protection de l'utilisateur	15

2. Les tracteurs

Tracteur agricole : définition	19
Catégorie T1	19
Catégorie T2	20
Catégorie T3	21
Catégorie T4	22
Catégorie T4.1 : tracteur enjambeur	22
Catégorie T4.2 : tracteur de grande largeur	23
Catégorie T4.3 : tracteur à basse garde au sol	23
Catégorie T5	23
Catégorie C	24
Obligation de conformité avec le Code des assurances	25
Quel carburant utiliser ?	25
Fuel rouge	25
Huile végétale	25

Obligation de conformité avec le Code du travail	26
Les tracteurs de janvier 1982 à nos jours	27
Les tracteurs avant janvier 1982	31
Stabilité	31
Accès au poste de travail	33
Maintenance	34
Risques liés à la mobilité	34
Protection des éléments mobiles	37
Action de mise en marche	38
Commandes	38
Éclatement et rupture de tuyaux ou de pneumatiques	40
Éclairage	41
Arrêt général	41
Protection en cas de renversement	43
Dispositif de freinage et d'arrêt	46
Visibilité	47
Obligation de conformité avec le Code de la route	49
Convoi conforme au gabarit stipulé par le Code de la route	49
Éclairage et signalisation	49
Gabarit du convoi	53
Accessoires et documents à produire en cas de contrôle	55
Le permis de conduire	55
Les plaques d'immatriculation	56
Nouvelle réglementation SIV (immatriculation à vie des véhicules)	57
Âge requis pour conduire	58
Le triangle de pré-signalisation	58
Propreté de la route	58
Convoi supérieur au gabarit stipulé par le Code de la route (plus de 2,55 m)	59
Réglementation particulière pour les tracteurs agricoles dépasant 2,55 m de large (utilisation de jumelage)	59
Vérification de l'éclairage et de la signalisation	60
Réglementation concernant l'usage d'un chargeur frontal	60
Les cabines ou arceaux de protection	61
Vérifications périodiques des engins de levage ou de manutention	62
Déplacement sur la route d'un tracteur équipé d'un chargeur frontal	64
Conformité avec l'environnement	65
Les émissions de fumée	65
Les huiles	67
Les pneumatiques	67
Les batteries	67

Protection du chauffeur	67
Le bruit et les vibrations	67
Port du gilet rétro-réfléchissant	68
Cas particulier	68
Prêt d'un tracteur par un concessionnaire pour démonstration	68
Location d'un tracteur	68
Utilisation d'un tracteur par un retraité agricole	68
Utilisation de son propre tracteur	68
Utilisation du tracteur de son fils ou de son voisin agriculteur	69
Utilisation d'un tracteur d'une exploitation par un tiers	69

3. Les automoteurs

Définition	71
Obligation de conformité avec le Code des assurances	72
Quel carburant utiliser ?	72
Obligation de conformité avec le Code du travail	72
Machines produites après 1988	73
Machines produites avant 1988	74
Stabilité	74
Accès au poste de travail	75
Risques liés à la mobilité	76
Risques liés au levage	76
Protection des éléments mobiles	78
Action de mise en marche	79
Commandes	79
Éclatement et rupture de tuyaux ou de pneumatiques	79
Projection	79
Chute d'objets	80
Éclairage	81
Risques électriques	81
Arrêt général	82
Risques d'incendie et d'explosion	83
Dispositif de freinage et d'arrêt	83
Visibilité	83
Obligation de conformité avec le Code de la route	84
Réception routière des automoteurs	84
Les plaques d'immatriculation	86
Éclairage et signalisation	87
Le permis de conduire	87
Âge requis pour conduire	87

Convoi supérieur à 2,55 m de largeur	88
Déplacement	89
Le déplacement en convoi	89
Le déplacement d'un point à un autre	90
Automoteurs particuliers	90
Les chargeurs télescopiques	90
Petit historique de la réglementation	91
Réglementation suivant le type d'engin	91
Matériel TP utilisé dans le domaine agricole (tractopelle)	93
Quad	94
Quad non homologué	94
Le quadricycle léger	95
Le quadricycle lourd	95
Les machines agricoles automotrices (MAGA)	95
Les tracteurs agricoles	96
Les règles applicables aux conducteurs de quads	96
Les plates-formes de taille ou de cueillette	97
Code de la route	97
Code du travail	98
Vérification périodique	98
Obligation du conducteur	98
Obligation du propriétaire	98
Vérification des engins de levage ou de manutention	98
Contraintes réglementaires pour les engins de manutention	99
Contraintes pour l'engin	99
Contraintes pour le conducteur	99
Contraintes réglementaires pour les engins de levage	99
Contraintes pour l'engin	99
Contraintes pour le conducteur	101
Contraintes réglementaires pour les engins de levage de personnes	101
Contraintes pour l'engin	101
Contraintes pour le chauffeur	103
4. Les véhicules traînés	
Définitions	105
Les remorques agricoles ou REA	105
Les semi-remorques ou SREA	106
Les machines ou instruments agricoles MIAR	106
Assurances	107
Attelage d'un outil traîné	107
La chape d'attelage à crémaillère	107

Le piton d'attelage ou piton betteravier	107
La barre d'attelage, barre ventrale ou barre oscillante	107
Les bras de relevage par la barre à trous ou attelage 2 points	108
Obligation de conformité avec le Code du travail	109
Machines produites après 1988	110
Machines produites avant 1988	110
Stabilité	110
Accès au poste de travail	112
Maintenance	112
Risques liés à la mobilité	112
Risques liés au levage	113
Protection des éléments mobiles	115
Action de mise en marche	117
Commandes	117
Éclatement et rupture de tuyaux ou de pneumatiques	117
Éclairage	118
Risques électriques	118
Arrêt général	119
Séparation des énergies	119
Risques d'incendie et d'explosion	119
Dispositif de freinage et d'arrêt	120
Obligation de conformité avec le Code de la route	120
Réception DRIRE	120
Éclairage et signalisation	122
Véhicule de moins de 2,55 m de largeur	122
Véhicule de plus de 2,55 m de largeur	123
Cas particuliers	124
Numéro d'immatriculation	125
Législation sur le transport de biens propres et de biens d'autrui	125

5. Les outils portés 3 points

Définitions	127
Assurances	129
Obligation de conformité avec le Code du travail	129
Machines produites après 1988	130
Machines produites avant 1988	130
Stabilité	130
Accès au poste de travail	133
Maintenance	134
Risques liés à la mobilité	134
Risques liés au levage	135

Protection des éléments mobiles	135
Commandes	138
Éclatement et rupture de tuyaux	138
Projection et chute d'objets	139
Éclairage	140
Arrêt général	140
Risques d'incendie et d'explosion	140
Visibilité	140
Obligation de conformité avec le Code de la route	140
Éclairage et signalisation	141
Modalités de signalisation	141
L'aplomb avant et arrière du tracteur	142
Cas des outils intégrés au montage du tracteur	143
Dépassement de l'aplomb avant et arrière entre 1 m et 4 m pour les outils dont la largeur est inférieure à 2,55 m	144
Dépassement de l'aplomb arrière entre 4 m et 7 m pour les outils dont la largeur est inférieure à 2,55 m	145
Les outils portés dépassant l'aplomb avant et arrière de 1 m jusqu'à 7 m et dépassant la largeur de 2,55 m jusqu'à 3,50 m et 4,50 m	145
Convoi dont la largeur dépasse 4,50 m	146
La voiture pilote et le chauffeur	147
Vitesse du convoi	147
Déplacement du convoi	147
Contrôle périodique des engins de levage	148

6. Les outils fixes utilisés sur une exploitation agricole

Définitions	151
Obligation de conformité avec le Code du travail	151
Contrôles	152
Alimentation électrique	152
Arrêt d'urgence	153
Protection des pièces en rotation	153
Stabilité	154
Formation de l'opérateur à l'utilisation de l'outil	154
Sticker de prévention	155
Les protections individuelles	155
Le corps	155
Les voies respiratoires	156
Les mains	156

Les yeux	157
Les oreilles	157
La tête	158
Les pieds	158
Les protections collectives	158
Cabines	158
Armoire de rangement des documents	160
Document d'analyse des risques	160
Vérifications périodiques obligatoires	162
Les appareils de levage	162
Liste des matériels nécessitant une vérification tous les 6 mois	163
Liste des matériels non considérés comme engins de levage	167
Le carnet de maintenance	168
L'installation électrique	169
Les extincteurs	169
Les cuves sous pression	170
Les pulvérisateurs	171
Les appareils concernés	171
Les exploitations concernées	173
Documents remis à l'agriculteur par l'organisme d'inspection	174